

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 29 mai 2019 pour le jeudi 6 juin 2019 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 6 juin 2019

N° 55

Présents :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mr CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mr RICHONNIER Romuald, Mme NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, Mme MICHAUD Gaëlle.

Excusés : Mme EPITALBRA Aude, Mr PIVET Sylvain, Mme ECOCHARD Laurence, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick,

Absents : Mme MOREL Rachel.

Mme EPITALBRA Aude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TAVEL Cécile.

Mr PIVET Sylvain a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr RICHONNIER Romuald.

Mr GABET-ROUGEMONT Patrick a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FRANCK Isabelle.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 55 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Cécile TAVEL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance des 25 avril 2019.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. CA3B :

Conseil d'agglomération du 27 mai 2019 (I. Franck)

Madame Isabelle Franck présente au Conseil le compte rendu de la séance du Conseil communautaire qui s'est déroulée le lundi 27 mai à Viriat.

Mise en œuvre du Transport à la demande.

Monsieur le Maire présente le projet de mise en œuvre du Transport à la demande (TAD) sur la commune de Ceyzériat. Le délégataire mettra en service cette prestation à compter du mois de septembre 2019. Le TAD desservira notre commune à raison de 5 allers retours quotidiens (sauf dimanche). Quatre points d'arrêts seront proposés à partir de Ceyzériat (Domagne, Mairie, Tréconnas, Les Soudanières) à des heures définies. L'arrivée (et le retour) à Bourg-en-Bresse aura

lieu au carré Amiot, à partir duquel des correspondances seront possibles avec le réseau de transport en commun. Le prix du billet est fixé à 1,30 €, soit 2,60 € aller/retour.

Pour bénéficier du service il sera nécessaire de formuler une demande (par téléphone ou internet) au moins deux heures à l'avance.

Evolution de la fiscalité économique.

Monsieur le Maire indique que l'Agglomération envisage de modifier la répartition du produit de la fiscalité économique :

- **Taxe d'aménagement des zones d'activités économiques** : elle est perçue jusque-là au seul bénéfice de notre commune, même si les travaux de viabilisation ont été réalisés par l'intercommunalité. Cette répartition était néanmoins différente sur l'ancienne Agglo de Bourgen-Bresse et sur celle de Montrevel, où l'intercommunalité touchait déjà toute (Agglo) ou partie (Montrevel) du produit de cette taxe.

Concernant la commune de Ceyzériat, Monsieur le Maire indique que nous avons, dans le cadre des discussions sur la relocalisation de l'entreprise Bouvard, accepté d'exonérer totalement de taxe d'aménagement la zone dite de la Teppe (11 hectares), avec une perte de recette importante pour notre commune, dans un contexte financier qui était pourtant pour le moins très tendu pour la commune de Ceyzériat. Nous attendions en revanche les recettes de la taxe d'aménagement sur la nouvelle zone des Plans (6,5 hectares), même si celle-ci a de fait été aménagée par la communauté de la Vallière.

Le Conseil fera part de cette situation particulière, qui a suscité un certain nombre de réticences pour valider les propositions communautaires.

Pour le moins, l'assemblée municipale a exprimé le souhait que l'entretien des voiries dédiées aux zones d'activités, y compris le chemin dit du Closy, voie communale qui dessert les zones de la Teppe et des Plans soit pleinement pris en charge par l'Agglomération, hors droits de tirages usuels à l'échelle de notre territoire, et qu'il en soit de même pour la voie communale desservant actuellement la zone de Domagne. La même attente a été formulée pour la prise en compte de l'éclairage public.

Enfin, l'assemblée municipale a clairement pris position en faveur d'une mise en œuvre effective au plus tôt à compter du 1^{er} janvier 2020, la date de dépôt des permis de construire faisant foi.

- **Impôts sur le foncier bâti des zones d'activités économiques** : La proposition de l'Agglomération serait ici de faire une répartition du produit des nouvelles constructions à parité entre la commune et l'Agglomération. Rappelons que la taxe du foncier bâti des zones d'activités est jusque-là perçue au seul bénéfice de notre commune.

1.2. – E.P.F. : conventions de portage foncier et mise à disposition terrain

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de conventions concernant le portage foncier pour l'acquisition et la mise à disposition de parcelles de terrain nu cadastrées section AM n° 91,106,107, 274 «Teppes du Chêne », par l'EPF de l'Ain pour le compte de la Commune. Cette acquisition, d'une superficie totale de 2 413 m², permettra à la Commune de développer le projet de réaménagement de l'accès du collège et d'installation d'un site d'enseignement à proximité immédiate de celui-ci, destiné aux enfants et adolescents ayant besoin d'un accompagnement éducatif spécialisé, de soins et rééducation. Le montant de l'acquisition de ces parcelles, suite à l'évaluation par le service de France Domaine, frais de notaire et autres en sus, s'élève à 36 195 € H.T.

Décision : accord à l'unanimité pour la signature de ces conventions avec l'EPF.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Fleurissement

Mr Claude CARTE informe le conseil de la mise en place du fleurissement sur l'ensemble des massifs et jardinières de la Commune.

Sous la houlette de son président Yves Cornier, c'est de nouveau des ensembles colorés et harmonieux qui ont été plantés par l'ensemble des bénévoles du comité en partenariat avec l'équipe technique municipale.

Une préparation toujours bien orchestrée qui a permis de réaliser l'ensemble des plantations sur deux journées avec encore plus de 4000 plants. Diminution quantitative néanmoins conséquente due aux orientations réfléchies en amont avec :

-d'une part, la mise en place d'arbustes et vivaces ; plantes pérennes avec coût annuel non récurrent.

-d'autre part, une réduction de la densité de plantation dans les bacs de l'avenue du Revermont, l'optimisation de l'arrosage permettant des plantes à plus fort développement.

Côté finances, cela représente une dépense totale de 6441,47 € dont une prise en charge par le comité de fleurissement de 1577,96 € .

Un grand merci à tous ces bénévoles.

2.2. - Portrait croisé de la commune

Pour avoir une vision globale de notre commune sur cette fin de mandat, nous avons fait établir un diagnostic sur un vaste panel d'indicateurs issus de nombreuses sources telles que : INSEE, CAF, DGFIP, Observatoire des territoires, ARCEP ... permettant au Maire d'avoir des diagnostics précis confortant ainsi des chiffres clefs sur les évolutions de notre collectivité au cours de cette dernière décennie.

Mr Claude CARTE en présente un condensé aux conseillers municipaux.

QUESTION N°3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours et commission du lundi 3 juin :

Grdf : Le raccordement au réseau s'effectuera à partir de la conduite gaz située sur la rue Lalande, et nécessitera la mise en place de feux tricolores, pour une durée d'au moins une semaine. Les travaux sont prévus à la mi-juin. Grdf prendra en charge la suppression de l'ancien branchement.

Syndicat des eaux BSR : Les travaux de raccordement de l'Ilot Bouvard (en deux phases) commenceront pendant ce mois de juin. Une concertation avec le pressing sera faite, afin de minimiser l'impact commercial.

- Première phase (entreprise EGTP ; démarrage le 11 juin) : raccordement de la maison communale (5 compteurs dont 1 pour le pressing) et prolongement de la canalisation jusqu'à l'arrière du bâtiment.

- Deuxième phase, concernera les autres bâtiments une fois que les réseaux EU et EP seront terminés. Piquage sur la conduite rue J.Lalande (mise en place de feux alternatifs).

Travaux CA3B Assainissement : L'entreprise Famy a effectué la mise en conformité de la presque totalité des branchements particuliers EU et EP sur le secteur situé entre le lavoir et la fontaine de Tréconnas. Travail long et fastidieux nécessitant de composer à chaque découverte de tuyaux.

Leur dernière opération consistera à tirer une antenne EU d'une trentaine de mètres, dans le chemin de la Mirette, et au droit du lotissement Nexity.

L'entreprise Richard TP, co-titulaire du chantier, pose une conduite EU de Ø 200 depuis le chemin de la Combe jusqu'à la rue Charles Guillon.

L'ancien tuyau de Ø 300 unitaire, sera donc réservé aux EP.

Enfin le dernier tronçon sera posé entre le four « Rosset » et le chemin de la Combe, lorsque l'entreprise Famy aura terminé la première phase (au nord).

Cet enchaînement a été fait afin de ne pas bloquer les riverains.

Un autre chantier, sans tranchée, sera réalisé par l'entreprise TST. Il consistera à renforcer par l'intérieur, la canalisation située entre la fontaine de Tréconnas et le four « Rosset ».

Une enveloppe souple en polyester enduite de résine durcissante est tirée dans la canalisation, puis mise en pression. La polymérisation (durcissement de la résine), se fait ensuite par apport de calories, ici par rayon ultra-violet. Les contours des orifices de branchements, repérés auparavant, seront découpés de l'intérieur.

Travaux CA3B voirie/droits de tirage et divers travaux communaux :

Travaux réalisés depuis le précédent conseil municipal :

- Revêtement du trottoir sur le chemin de Charbonnières, au droit du lotissement du Kellet.
- Construction d'un trottoir au carrefour : chemin de la ZA /Chemin de Charbonnières.
- Renforcement et profilage en concassé 0/80, du chemin de la Vallière (en face de l'école Primaire)
- Réfection d'un accès, route de la carrière, suite à érosion de l'accotement.
- Revêtement bi couche sur avenue du Revermont (travaux répartis financièrement entre CA3B/droits de tirage, et Syndicat des eaux BSR)
- Réfection de l'enduit du mur de la montée d'escalier (bâtiment de la poste).
- Remplacement des panneaux translucides des auvents du centre festif et de la bibliothèque
- Mur de la montée d'escalier de La Poste : piquage et enduit au mortier teinté.
- Centre festif et bibliothèque : remplacement de la couverture en polycarbonate des halls d'entrées.
- Branchement AEP « forains » : Suez a effectué les travaux et posé le nouveau compteur d'eau. (un regard sera installé par les agents de travaux, pour les robinets de distribution.
- Demande de devis pour la réfection de la clôture du même parking.

Travaux à venir (commune) :

- Ecole maternelle : réfection de peintures dans le couloir (ancien bâtiment)
- Ecole primaire : réfection peintures façade ouest et préau.
- Salle polyvalente : remplacement évier, construction d'un plan de travail, réfection des peintures, et pose d'un radiateur à commande temporisée (rideau d'air chaud)
- Mairie : remplacement des néons par des lampes à LED
- Centre festif : remplacement de 19 projecteurs muraux par des lampes à LED
- Branchement électrique «forains» rue Pierre de Coubertin : l'entreprise FLOW ELEC doit installer la logette semaine 24 (Enedis devrait intervenir en juillet).
- Branchement EU «forains» parking rue Pierre de Coubertin : en attente de décision de la part de CA3B. Inquiétude : le branchement EU rue de l'église n'est pas encore réalisé....

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission du 4 juin 2019

Mr Christian POMMERUEL présente le compte rendu de cette commission :

PERMIS DE CONSTRUIRE

CHARBONNEL Agnès

Sur un terrain situé 2 allée de la Marcelière

Parcelle(s) N° 244 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 837 m²

POUR LA SURÉLEVATION DE LA TOITURE

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

WAGNER Marcel

Sur un terrain situé chemin des Billets

Parcelle(s) N° 377p Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 801 m²
POUR LA MODIFICATION DES COLORIS DE FAÇADE

PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

AIN HABITAT

Sur un terrain situé Route de Jasseron
Parcelle(s) N° 141, 169, 170, 171, 172, 173p, 178p, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187p,
226 & 273 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 16372 m²
POUR LA MODIFICATION DE 2 LOTS

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

TABARIE Frédérique

Sur un terrain situé 323 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 294 Section D située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1493 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN CARPORT ET MODIFICATION ENTRÉE

CA3B

Sur un terrain situé 17 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 734 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 921 m²
POUR LA MODIFICATION DE LA DEVANTURE

CLEMENT Sophie

Sur un terrain situé 2 allée de la Fontaine
Parcelle(s) N° 677 Section AB située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 605 m²
POUR LA POSE D'UNE PERGOLA

LAUPRETRE Vincent

Sur un terrain situé 6 chemin de la Combe
Parcelle(s) N° 510 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1677 m²
POUR LA POSE D'UNE PERGOLA

EDF ENR SOLAIRE

Sur un terrain situé 49 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 1912 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 959 m²
POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES PARRALLÈLES AU PLAN DE TOITURE

SCI RICHER

Sur un terrain situé 386 ZA de Domagne
Parcelle(s) N° 1860 Section A située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 2029 m²
POUR LE REMPLACEMENT D'UNE FENÊTRE PAR UNE PORTE FENÊTRE

BOGUET Willy

Sur un terrain situé 45 chemin de Bellière
Parcelle(s) N° 394 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1660 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE ET D'UN ABRI DE JARDIN

PIGUET Gaétan

Sur un terrain situé 10 rue de l'Avenir

Parcelle(s) N° 316 Section AB située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1004 m²

POUR LA TRANSFORMATION DU GARAGE EN PIÈCE À VIVRE

STURM Bénédicte

Sur un terrain situé 8 allée des Ecureuils

Parcelle(s) N° 452 Section AH située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 745 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

RAZOUANI Abdelali

Sur un terrain situé 18 chemin des Billets

Parcelle(s) N° 54 Section AK située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 770 m²

POUR LA POSE DE DEUX FENÊTRES DE TOIT ET LE RAFFRAICHISSEMENT DE LA FAÇADE ET DES VOLETS

AB SERVICES

Sur un terrain situé 10 rue du Docteur Hudellet

Parcelle(s) N° 239 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 86 m²

POUR LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES TYPE PHOTOVOLTAÏQUE INTÉGRÉS EN TOITURE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

Demande de Monsieur CHEVALIER

Sur un terrain situé 524 route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 134 & 136 Section AM située(s) en zone UAa

D'une superficie totale de 694 m²

POUR L'ÉDIFICATION D'UNE MAISON

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de SARL TERRANOTA

Sur un terrain situé 430 route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 691 & 694 Section AM située(s) en zone 2AU

D'une superficie totale de 935 m²

MUTATION GENTY

Demande de Monsieur COMTET Daniel

Sur un terrain situé A l'Enfer

Parcelle(s) N° 65 Section AE située(s) en zone A

D'une superficie totale de 1840 m²

Demande de SARL TERRANOTA

Sur un terrain situé 430 route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 689 & 696 Section AM située(s) en zone UAa

D'une superficie totale de 431 m²

MUTATION GENTY

Demande de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN

Sur un terrain situé 18 rue Jérôme Lalande

Parcelle(s) N° 135 Section AL située(s) en zone UAa

D'une superficie totale de 107 m²

VENTE KOLLEFRATH / KIM

Demande de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 814, 823, 818, 827, 821 & 831 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 672 m²
VENTE CONSORTS RENOUD / MAZILLE

Demande de SARL TERRANOTA
Sur un terrain situé Le Cart
Parcelle(s) N° 496 & 497 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1111 m²
VENTE CONSORTS SCHERB / CAPOSIENA

Demande de Monsieur SUBTIL Jean-Yves
Sur un terrain situé Les soudanières
Parcelle(s) N° 25 Section AD située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 603 m²
INFORMATION

Demande de SARL URBA RHÔNE
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 58 & 59 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2117 m²
VENTE EVIEUX / RENOUD

Demande de Maître Nelly GOYATTON
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 58 & 59 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2117 m²
VENTE EVIEUX / RENOUD

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé Mont July
Parcelle(s) N° 57 Section AH située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 907 m²
VENTE GUILLET / CHAÏBI

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 10 rue de l'Avenir
Parcelle(s) N° 316 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1004 m²
VENTE PIGUET _ MAURE / LOCCA

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN
Sur un terrain situé 18 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 135 Section AL située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 107 m²
VENTE KOLLEFRATH / KIM

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé ZA Les Plans
Parcelle(s) N° 152, 154 & 156 Section ZA située(s) en zone 1AUX
D'une superficie totale de 1375 m²
VENTE CA3B / SCI VANILLINE REPRÉSENTÉE PAR RAY CHRISTOPHE

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Le Cart
Parcelle(s) N° 150 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1612 m²
VENTE CONSORTS ROSSET / AFA

Demande de Maître Nelly GOYATTON
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 58 & 59 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 2117 m²
VENTE EVIEUX / RENOUD

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Teppes du Chêne
Parcelle(s) N° 106, 107 & 274 Section AM située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 1226 m²
VENTE MARQUILLY / EPF

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Teppes du Chêne
Parcelle(s) N° 91 Section AM située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 1187 m²
VENTE CONSORTS JOLLIET / EPF

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Les Rippes
Parcelle(s) N° 57 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1646 m²
VENTE RANCHE-CHARNAY / RENOUD

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 655 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 156 Section AC située(s) en zone UAa
D'une superficie totale de 153 m²
VENTE CONSORTS JOLLIET / MICHOLLET

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 10 rue de l'Avenir
Parcelle(s) N° 316 Section AB située(s) en zone Uba
D'une superficie totale de 1004 m²
VENTE PIGUET _ MAURE / LOCCA

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé Mont July
Parcelle(s) N° 57 Section AH située(s) en zone 2AU
D'une superficie totale de 907 m²
VENTE GUILLET / CHAÏBI

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, enfance, bibliothèque (C. TRENTESAUX)

5.1. – Réorganisation des services pour la prochaine rentrée scolaire

Mme Claudine Trentesaux présente les propositions de la commission scolaire en vue de l'organisation de la prochaine rentrée.

Suite au départ en retraite de Mesdames Sonia Durand et Martine Bulin et l'intervention d'une société de nettoyage pour la salle de Domagne, il est nécessaire de proposer une nouvelle répartition des tâches et des horaires pour les agents de service.

D'autre part au vu de la baisse de fréquentation de la garderie scolaire sur la plage horaire 16h30 – 17h30 la commission propose de supprimer une personne sur cette plage horaire pour la garderie des grands (il restera 2 personnes pour les maternelles et 2 personnes pour l'élémentaire).

Nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'enfants entre 18h30 et 18h45 ou 1 seul occasionnellement pour 2 personnes en surveillance et donc nous proposons de supprimer ce ¼ d'heure dès la rentrée de septembre. La garderie terminera donc à 18h30.

Au vu de tous ces changements il est proposé un recrutement pour un contrat de 35h hebdomadaires (Le poste serait proposé à Mme Angélique Waïss déjà en poste à temps partiel). Elle prendrait la fonction d'Atsem tous les matins de 8h30 à 12h ; elle serait en charge de la garderie du matin et du soir et du service de cantine pour les maternelles. Elle ferait également des heures de ménage à l'école élémentaire.

Marie-Thérèse Chevanu qui est aussi à 35 h hebdomadaires n'aura plus le ménage à Domagne mais fera le ménage des salles dans l'ancienne mairie et de la salle du Colombier.

Sylvie Béja actuellement à 12 h par semaine, passera à 16 h par semaine, soit 2 h de service de restauration le midi, 1 h de garderie en maternelle le vendredi, 2 h de ménage de garderie par semaine à la place de Mme Durand, 1 h de ménage au restaurant scolaire le vendredi et 4 h de ménage à l'école élémentaire réparties sur 4 jours à la place de Mme Waïss.

Mesdames Josiane Monnot et Jocelyne Vitteau gardent les horaires de garderie matin et soir et feront 2 h de surveillance et service le midi. Elles feront donc 21 h au lieu de 14 h actuellement.

De cette manière toutes les plages horaires sont complétées, sauf 1 h le midi pour le service des maternelles, heure qu'il sera nécessaire de pourvoir.

Décision : avis favorable à l'unanimité pour cette proposition de réorganisation des services.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS **(C. TAVEL)**

Madame Cécile TAVEL informe le conseil sur les points suivants :

6.1. – Assemblée de « Gym Plurielles » du 03/06/2019

L'association comprend 200 adhérents. Aucun adhérent mineur cette année.

50% des adhérents sont résidents sur la commune de Ceyzériat, 12 % de Montagnat.

Des nouveaux cours ont été donnés cette année : gym douce et 2 cours de Yoga.

L'association a 2 salariés et 4 intervenants auto-entrepreneurs (Masse salariale de 30 000euros)

Les comptes sont cette année en positif de 6083,89 euros.

Total sur les comptes : 22 064,52 euros.

Le bon résultat est dû à un grand nombre de licenciés et l'arrêt de la cotisation à la fédération de gym.

La mairie a été remerciée pour la subvention et le prêt des salles.

La présidente Béatrice Hausslein a annoncé son départ. Pas de soucis de remplacement. Les autres membres du bureau restent en place.

6.2. – Assemblée générale de l'ADMR du 23 mai 2019

L'association est sous abri depuis 1 an en l'absence d'un président. Les décisions sont donc prises par Mr Toinard nommé par la fédération. Par manque de bénévoles il n'y a pas eu de participation à la « Grand'Margot ».

Activité : 19 237 heures d'intervention dont 3793 heures sur la commune de Ceyzériat

L'association préserve une forte activité et dessert 27 familles, 145 séniors, 13 abonnés à la téléassistance. 58 personnes bénéficient de la livraison repas (l'année a été marquée par le passage en liaison froide).

37 enfants accueillis sur la crèche dont 14 enfants de la commune de Ceyzériat.

Le rapport financier est d'un résultat de moins 16 140,64 euros sachant que la fédération a abondé pour 42 000 euros.

La commune de Ceyzériat est remerciée pour sa subvention.

Les raisons du déficit : augmentation des KMS et du prix de l'essence. Augmentation du temps administratif et du temps de réunions pour les salariés. Perte de clients au niveau des portages repas, un coût de revient par intervention supérieur au prix appliqué par les caisses de retraites et le conseil départemental.

La question du devenir de ce type de services est clairement posée compte tenu du déséquilibre financier constaté.

Pour l'année 2019, Mr Toinard et la fédération ont pris la décision d'augmenter le temps administratif de 21h pour aider à développer l'association. Pas de nouveau président, l'association reste sous abri.

6.3. – Assemblée générale du SSIAD ADMR du 23 mai 2019

Le SSIAD regroupe 33 communes.

5 réunions de bureau ont eu lieu sur l'année.

64 bénéficiaires pour 17 730 forfaits.

18 salariés dont deux infirmières coordinatrices à 75% et une secrétaire à 40%.

Le service comprend 49 places pour les personnes âgées et 3 places pour les personnes handicapées.

Le nombre des forfaits est en baisse : prise en charge de personnes à deux soignants, hospitalisations.

Bilan financier avec un résultat de – 33 654 euros.

La situation est préoccupante car le déficit devient récurrent.

La situation est la même que pour le service de l'aide à la personne : comment gérer la prise en charge de la dépendance.

Le SSIAD a mis en place des ateliers sur l'alimentation, la sécurité, la mémoire dans le cadre de l'opération « bien vieillir ». Une subvention du conseil départemental a été donnée suite à l'appel à projet et la mairie a accordé une subvention de 200 euros.

6.4. – Assemblée extraordinaire des donneurs de sang du mercredi 29 mai

Après la démission de Mme Catherine Ravaud, l'intérim de la présidence a été assuré par M. Antoine Michel afin d'assurer la continuité des collectes de sang et le lien avec la Fédération Départementale.

Réunis en AG extraordinaire le 29 mai, les membres de l'Amicale ont désigné M. Franck Valette comme président. Antoine Michel conserve la vice-présidence. Un bureau a été constitué.

L'Amicale repart sur une nouvelle dynamique avec des projets et la perspective de renforcer sa mission de solidarité.

6.5. – Bilan sportif

Football : Le tournoi de l'ascension de L'Olympique Sud Revermont a été une grande réussite. La nouveauté avec un tournoi pour des équipes filles le samedi. Environ 1800 personnes se sont retrouvées sur le site de Domagne.

Basket : Les demi-finales baskets ont elles aussi rencontré un grand succès avec la qualification de 2 équipes filles en finales. Les U17 sont championnes de l'AIN.

Pour ces deux associations, l'implication des bénévoles est vraiment importante et permet l'accès au sport avec des prix convenables pour les licenciés. Le Conseil ne peut que les remercier et les soutenir.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

Mme Françoise Dufour présente le compte rendu des manifestations récentes :

7.1. – Bilan du forum « Marque Pages » du 4 et 5 mai 2019

La présentation d'un diaporama permet de revenir en images sur cette manifestation culturelle.

Participation : 30 exposants dont 4 auto-éditeurs de Ceyzériat.

Participations de classes de l'école élémentaire du Vallon après intervention en milieu scolaire d'une auteure du forum. (panneaux d'exposition lors du forum) – remise du prix des Collégiens du Collège Lucie Aubrac à l'auteur désigné après le défi lecture – exposition et remise de prix au concours du meilleur conte /nouvelle.

638 visiteurs.

Animations :

Très bonne participation aux ateliers proposés par les personnes de la Bibliothèque.

Beau succès mérité de la représentation théâtrale des C.M.E. tous remerciés par la remise d'un ouvrage de l'auteur. (120 auditeurs)

En extérieur : Succès des questionnaires proposés par la bibliothèque aux jeunes lecteurs. Tous ont été récompensés (pochette surprise), peu de participation au questionnaire proposé par la commission culturelle. Les participants ont reçu un lot fourni par des commerçants du village.

Bilan publicitaire :

Les éléments porteurs dans l'ordre de leur importance auprès des visiteurs interrogés furent : par connaissance, par flyers, par la presse, par le site mairie et les réseaux sociaux.

Le bilan financier de cette animation sur le budget mairie est de 482,89 euros.

Françoise Dufour et Josette Froment remercient Le Maire, les financeurs, les participants de ces journées du forum : les collègues du Conseil municipal, la direction et le personnel bénévole de la bibliothèque, les enseignants et les élèves de l'École élémentaire du Vallon et du Collège Lucie Aubrac, les membres du C.M.E., les membres du personnel technique et du secrétariat, le Comité d'Initiative, les commerçants et les bénévoles du village impliqués.

7.2. – Intervention de l'ADEA au Vallon des Faulx.

La dernière réunion préparatoire des actions menées par les étudiants concernés a eu lieu le 24 mai 2019.

Leur projet comporte 2 volets : un volet technique d'amélioration du site suivi par Jean-Jacques Bourcier, et un volet de sensibilisation concernant la nature et l'environnement du lieu plus « culturel » auquel Mme Dufour en sa qualité de maire-adjointe a été associée.

L'ensemble sera concrétisé par un événement l'après-midi du 21 juin 2019 sur le site à partir de 14 heures auquel l'ensemble des membres du Conseil municipal est convié.

Y sont associés 4 classes de 25 élèves et leurs accompagnateurs, l'IME du Prélion, l'IME Henri Laffay ainsi que l'EHPAD de Ceyzériat.

Plusieurs animations seront proposées : un puzzle, une animation musicale, une animation symbolique de réalisation technique, une activité mölky, une activité land art et street art et un goûter convivial.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.1. – Pavillon du tourisme (démolition) :

Monsieur le maire questionne l'assemblée sur la situation du petit local situé sur l'esplanade Jo Rostagni. Celui-ci fut dédié à l'Association Touristique du Revermont jusqu'au terme du fonctionnement de cette dernière. Il avait fait l'objet de travaux de rénovation, financés par la commune de Ceyzériat, en 1999.

Aujourd'hui, ce local est mis à disposition du Restaurant La Bascule par convention d'occupation précaire.

Il s'avère d'une part que ce bâtiment a souffert des travaux de l'îlot Bouvard et d'autre part et surtout, qu'il constitue une gêne dans l'implantation des futurs escaliers reliant les deux esplanades. Monsieur le maire pose donc la question de la démolition éventuelle de ce petit local.

Après discussion, l'assemblée prend position à une large majorité (trois abstentions motivées par des questions patrimoniales légitimes) en faveur de cette démolition. Il conviendra dès lors de lancer les diagnostics préalables (plomb et amiante) pour que cette opération puisse se dérouler dès cet automne.

8.2. – Demandeurs d'emploi :

	H	F	I	N.I.	Total
Mai 2019 :	72	72	114	30	144

Les prochaines séances du Conseil sont fixées aux jeudis 20 juin (PLU) et 11 juillet 2019 à 19 h 00.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,